

Et si vous étiez témoin d'une agression?

Pourquoi personne n'est intervenu? Cette question, ils sont nombreux à se l'être posée après la terrible agression dont a été victime le jeune Michaël, il y a deux semaines, à la gare d'Yverdon-les-Bains. Professeur en psychologie sociale à l'Université de Lausanne, Alain Clémence avance deux tentatives d'explication. «Il y a l'aspect de la protection de soi; on ne va pas intervenir dans une affaire si l'on estime qu'il y a plus à perdre qu'à gagner, explique-t-il. Une autre explication est l'idée du monde juste, une théorie qui veut que, de manière générale, les victimes n'ont que ce qu'elles méritent.» La «dilution des responsabilités» est aussi évoquée dans les manuels de psychologie. «En groupe, on attend toujours que les autres réagissent à notre place», souligne André Kuhn, professeur à l'Institut de criminologie et de droit pénal de Lausanne. Quant aux responsabilités de ces «témoins passifs»? Elles sont quasi nulles! «Contrairement à la France, la législation suisse ne connaît pas la non-assistance à personne en danger. On ne peut être inquiété que si l'on ne secourt pas une personne que l'on a blessée soi-même ou si elle est en danger de mort — pour autant toutefois que notre intervention ne mette pas notre propre vie en danger.»

FRANCIS GRANGET